

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOU, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUT, Michel PARVY, Anthony SMITH.

EXCUSES : Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Christine RIFFAUD, Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES),

ABSENT : Anthony SMITH

Xavier NOUHAUT a été élu secrétaire de séance.

2014 – 133 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE 2^{ème} GENERATION - COMPLEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n°2014-118 du 11 juillet 2014 portant sur le Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité – Dossiers soumis pour demande de subvention

Monsieur le Président expose que d'importants travaux de reprise d'un sentier de randonnée suite à l'effondrement d'une digue au lieu-dit « Chez Baricaud » sur la commune de Saint-Léonard de Noblat sont nécessaires.

Le coûts de ceux-ci s'élèveraient à 25 000 € HT et ils doivent être portés par la Communauté de Communes de Noblat.

Il est donc proposé d'ajouter cette demande à la délibération n° 2014-118, qui présente les dossiers de demande de subvention au titre de Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité 2^{ème} génération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Soumet à l'étude du Conseil Général de la Haute-Vienne, au titre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération, le dossier supplémentaire suivant

- ✓ Opérations courante sous maîtrise d'ouvrage communautaire :
 - Reprise du sentier de randonnée suite à l'effondrement d'une digue au lieu-dit « Chez Baricaud » pour 25 000 € H.T.

COMPLETE LA DELIBERATION N°2014-118 DU 11 JUILLET 2014

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 29.09.2014
Publié ou notifié
Le : 03.10.2014

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - CONTRAT
DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE
2EME GENERATION - COMPLEMENT

Date de transmission de l'acte : 29/09/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 29/09/2014

Numéro de l'acte : 2014-133 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140925-2014-133-DE

Date de décision : 25/09/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions